Interaction

Publié par la Fédération nationale des enseignants québécois (CSN)

FNEQ CSN

5 octobre 1978

UNE NÉGOCIATION, ÇA SE PRÉPARE

Lorsqu'en janvier prochain, nous déposerons notre projet de convention collective, cela fera plus d'un an que nous nous serons attelés à la tâche de définir collectivement nos orientations, nos politiques et nos demandes. Un an de préparation de dossiers, un an de discussion, un an de consultation...

Nous sommes arrivés aux étapes finales. Actuellement l'avant-projet de convention collective circule auprès des délégués au prochain Conseil fédéral. Dans peu de temps – et sous réserve des éventuelles modifications apportées par le conseil fédéral – il sera dans chacune de vos assemblées générales. Il vous appartiendra alors d'en disposer.

Mais nous avons voulu vous donner – d'ores et déjà – un aperçu de l'état des travaux en cours.

LES DOSSIERS EN DISCUSSION

Tout d'abord, une première remarque: les textes des avant-projets sont incomplets. Ils ne contiennent rien sur les **salaires,** ni sur le **perfectionnement,** qui est un dossier connexe aux salaires.

Les orientations générales contenues dans le bulletin de liaison sur la politique salariale font présentement l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des assemblées générales de la FNEQ, conformément à une décision en ce sens au dernier Conseil fédéral.

Certains chapitres des avant-projets n'ont pas encore fait l'objet de débats par les comités de négociation. C'est le cas de la **tâche** en particulier.

D'autres chapitres – comme celui des **assurances collectives** – sont commencés mais ne pourront être définitivement formulés tant que le CCNSP n'aura pas complété ses travaux.

LES POLITIQUES DE LA FEDERATION ET LES PRINCIPAUX DOSSIERS

Les autres grands chapitres de la convention ont déjà fait l'objet de nombreux débats par les comités de négociation. De façon générale, nous pouvons dire que les politiques fédérales de négociation ont toutes été respectées.

Des exemples:

- Nous avons amélioré les conditions de rencontre syndicat-employeur, en prévoyant des délais suffisants, la possibilité d'obtenir toute documentation pertinente et en élargissant le champ des objets possibles de rencontre soit entre la FNEQ et le MEQ ou entre le syndicat (par ses officiers ou par les comités prévus aux conventions) et l'employeur local.

- Les libérations pour activités syndicales sont élargies aux membres pour leur participation à toutes les instances de la FNEQ, des conseils centraux et de la CSN. De plus, les avant-projets prévoient des libérations pour les congés-éducation.

- Nous avons resserré les clauses sur la non-discrimination et sur la préservation des droits démocratiques si souvent attaqués au cours de l'an dernier par les collèges, notamment à l'occasion de l'évaluation des professeurs-salariés.

- Les champs d'intervention du CRT et de la CP ont été définis pour chacune de ces instances de représentation. Le CRT est très nettement conçu comme un lieu de négociation locale pour l'application des conventions collectives et le respect des conditions de travail en général. C'est un lieu de rencontre entre les parties.

- Les départements conservent leur autonomie par rapport aux administrations locales, cela tant au niveau des tâches de l'assemblée départementale que des conditions de désignation et de travail du coordonnateur de département.

- Au chapitre des droits parentaux, les politiques fédérales ont été respectées. Nous prévoyons un congé payé de maternité pour une durée de 6 mois, congé qui peut être prolongé sur une période totale de 4 ans par des congés à mi-temps ou sans salaire. Nous prévoyons également un réseau de garderies.

- Il faut, par ailleurs, souligner que des changements importants par rapport aux conventions actuelles sont introduits au chapitre des droits de recours.

- En ce qui concerne le dossier d'éducation permanente qui s'adresse surtout aux cegeps, il faut noter que, d'une part, nous tentons de clarifier ce que nous entendons par "activités de type socio-culturel et de loisirs" et que, d'autre part, nous avons in-

(suite p. 2)

UNE NÉGOCIATION, ÇA SE PRÉPARE!

(suite de la une)

tégré l'éducation permanente à tous les chapitres de la convention collective. Une annexe a aussi été rédigée sur la promotion collective.

• Le mécanisme de sécurité d'emploi réseau a été amélioré sous plusieurs aspects: d'abord en définissant très précisément la notion de surplus de personnel; aussi en ayant le souci constant d'éliminer la notion de poste pour parler plutôt de la charge d'enseignement à accomplir par un professeur. Il serait très long d'énumérer ici tous les points sur lesquels le mécanisme a été amélioré. Nous avons tenu compte des principales difficultés rencontrées au cours du dernier conflit sur les non-renouvellements de contrat dans les cegeps. Par ailleurs, toujours au chapitre de la sécurité d'emploi, nous tentons d'introduire les mécanismes nécessaires à la réalisation du mandat du conseil fédéral qui demande "l'extension du réseau collégial public de sécurité d'emploi aux professeurs des syndicats FNEQ implantés dans les institutions privées d'enseignement de niveau collégial." Le protocole d'intégration prévu aux politiques fédérales n'est pas encore rédigé.

Deux dernières remarques s'imposent:

1- Nous suggérons aux membres de prendre connaissance du texte d'avant-projet des autres syndicats qui négocieront en même temps dans le cadre des politiques fédérales (celui des cegeps pour les syndicats de l'enseignement privé et vice-versa). En effet, il importe de vérifier si les textes correspondent aux politiques que nous mettons de l'avant pour favoriser le passage de l'un à l'autre groupe, sans préjudice aux droits de chacun.

Très souvent, les textes d'article sont identiques, analogues, ou compatibles les uns avec les autres, tout en ayant le souci constant de tenir compte des particularités respectives de chacun des groupes.

2- Compte tenu que ces mêmes politiques fédérales font présentement l'objet de consultation auprès des syndicats d'université et ce, conformément à une résolution du conseil fédéral, vous n'êtes pas saisis maintenant des textes d'avant-projets provenant des syndicats d'université. Ils en sont aux toutes premières étapes de rédaction.

MANDATS, ECHANCES ET PROBLEMES

Le prochain conseil fédéral aura à décider de nos orientations générales sur la politique salariale et sur le Front commun. Ce seront des décisions extrêmement importantes pour la force que nous pourrons manifester au cours de la prochaine ronde. Il est essentiel de rappeler aux assemblées le contenu du bilan de la dernière ronde déjà publié dans le Nouveau Pouvoir. Un texte a été publié pour les syndicats des institutions privées et un autre pour les syndicats des cegeps.

Je vous rappelle que nous travaillons toujours à la réalisation du mandat de novembre 77 qui consiste à tout mettre en oeuvre pour arriver à un texte unique de projet de convention avec la FEC-CEQ pour le niveau collégial.

Pour le niveau secondaire, nous attendons une convocation de la CEQ-centrale pour harmoniser nos positions sur la question de l'enseignement privé. Enfin, au niveau universitaire, les travaux de préparation des négociations se poursuivent toujours au CLIUQ (comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec).

Les deux comités de négociation ne disposent encore d'aucune libération pour effectuer leurs travaux. Dès le 1er octobre, pourtant, devait commencer la négociation pour fixer, aux divers paliers, les divers objets de négociation. La partie patronale n'a sûrement pas cru sérieusement en ce qu'elle a fixé elle-même dans sa loi à ce sujet. En tous cas, elle ne nous fournit pas les moyens de rencontrer les échéanciers qu'elle nous fixe.

Lois 55 et 59
POUR AIDER QUI?

Les lois 55 et 59 sont censées hâter et faciliter le déroulement des prochaines négociations. Mais voilà:

- En juin dernier, on demandait pour l'automne les libérations des membres des comités de négociation. On attend encore!! Ce sera peut-être pour janvier??? La loi 59 demande pourtant qu'on remette nos projets en janvier 79. Pendant ce temps, à même nos impôts, les patrons préparent leurs projets et leur publicité!

- Parizeau avait promis "toutes les données et tous les chiffres"... Tout ce qu'on a reçu, c'est un document synthèse d'une cinquantaine de pages sur les salaires... Rien (et rien de promis) sur les clientèles (par exemple à l'éducation des adultes), les indices de hausses, les coûts des services...

- Les lois 55 et 59 prévoient une négociation provinciale (avec une sorte de front commun) mais ouvrent à l'automne une période de maraudage – jusqu'à trois (3) mois pour la CSN - sans doute pour favoriser la solidarité syndicale et la création d'un Front commun!

MEMORANDUM... A FAIRE... NE PAS OUBLIER... IMPORTANT...

Pour le Conseil Fédéral des 13, 14, 15 octobre, chaque syndicat doit:

- **Se prononcer sur la participation au Front commun;***
- **Se prononcer sur les politiques salariales du CCNSP;***
- **Faire parvenir à la FNEQ son bilan sur les non-renouvellements;**

* Vous avec reçu les bulletins de liaison à ce sujet. Si vous avez besoin de personnes-ressources, téléphonez-nous.

La nôtre approche....

Il ne reste que quelques semaines avant le dépôt des projets de convention collective, prévu vers le début du mois de janvier. Quelques semaines au cours desquelles il nous faudra nous prononcer collectivement et définitivement sur nos demandes.

Voici l'échéancier fixé par la Fédération:

21-22-23 septembre et 12 octobre:
Le bureau fédéral examine l'avant-projet de convention collective pour le référer et/ou recommander au Conseil fédéral.

13-14-15 octobre:
Réunion du Conseil fédéral qui examinera l'avant-projet de convention collective en regard des politiques et priorités de négociation fixées par le Conseil fédéral de juin dernier.

octobre jusqu'au 22 novembre:
Les assemblées générales de tous les syndicats du privé et des cegeps sont consultées sur l'avant-projet.

début décembre:
Second Conseil fédéral de l'année qui adoptera définitivement l'avant-projet de convention collective, compte tenu des résultats de la consultation qui aura été faite auprès de chacune des assemblées syndicales locales.

début janvier:
Dépôt du projet de convention collective. Les patrons doivent théoriquement nous répondre dans les 60 jours.

Le travail est avancé, mais il reste quand même beaucoup à faire... et les négociations approchent...

...et tous ne sont pas nommés!

Oui, les négociations approchent à grands pas mais nos structures ne sont pas toutes en place.

Il reste encore plusieurs postes à pourvoir.

– au comité de négociation Cegep:
- un délégué pour la région du Saguenay-Lac St-Jean
- un délégué pour la Côte Nord
- un délégué pour la région des Laurentides
- un délégué pour l'Outaouais

– au comité d'appui Cegep:
- 3 postes à combler pour la région de Montréal
- 1 poste à combler pour la région de la Mauricie
- 1 poste à combler pour le Saguenay-Lac St-Jean
- 1 poste à combler pour le Bas-St-Laurent-Gaspésie
- 1 poste à combler pour la Côte-Nord
- 1 poste à combler pour la région des Laurentides

– au comité d'appui des syndicats des institutions privées:
- 2 postes à combler

– un responsable à l'action (cegep) à élire

– un responsable à l'information (cegep)

C'est le conseil fédéral des 13, 14 et 15 octobre prochain qui verra à l'élection de ces délégués qui auront, dans les mois qui viennent, un rôle des plus importants à jouer.

CHEZ LES CONSEILLERS SYNDICAUX

D'un autre côté, il y a actuellement 2 postes de conseiller syndical à combler dans la région de Montréal. On ne saurait trop insister sur l'importance d'avoir – le plus rapidement possible – une équipe de travail complète, capable d'assurer la permanence de la Fédération. L'appel est lancé aux militants de la FNEQ qui seraient intéressés à postuler et à devenir des salariés de la Fédération!

LES COMITES

COMITE DE NEGOCIATION - CEGEP

Région de Montréal
BOILEAU Hélène (Edouard-Montpetit)
BOYER Roland (Vieux-Montréal)
PAPALE Antimo (Champlain)
TENNENHOUSE Karen (Vanier)

Région de Québec
POITRAS Jacques (Limoilou)
PELLETIER Jean-Jacques (Lévis-Lauzon)

Région du Bas du Fleuve
THERIAULT Aimé (Rimouski)

Région de Shawinigan
TREPANIER Gaétan (Shawinigan)

Conseiller syndical
GINGRAS Pierre
FNEQ (CSN) - Montréal

COMITE DE NEGOCIATION – INSTITUTIONS PRIVEES

COUTURE Yves (Jean-de-Bréboeuf)
CHOINIERE Denis (Petit Séminaire)
MARTEL Aurel (Séminaire de Chicoutimi)
LEFEBVRE Gilles (Collège de Lévis)
MERCIER Michel (Séminaire St-Georges)
PELLERIN Rose (Séminaire de St-Hyacinthe)
PAINCHAUD Julien
FNEQ (CSN) - Québec

COMITE D'APPUI – CEGEP

Région de Montréal
ST-LAURENT Claude (Rosemont)

Région de Québec
CHABOT Marie-France (Limoilou)
ST-PIERRE Chantal (La Pocatière)

COMITE D'APPUI – INSTITUTIONS PRIVEES

CARON Robert (Séminaire St-François)

LA PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE ET NOUS

En parlant des salaires, des dépenses du gouvernement, de réduction budgétaire, de salaire minimum et d'appel à la raison, le gouvernement a très ouvertement commencé sa campagne de propagande en vue des prochaines négociations dans les secteurs public et para-public. Vous en avez sans doute entendu parler... enfin, certains le disent...

LES CHANCES INEGALES

En janvier, sous le coup de la loi 59, il faudra déposer les demandes syndicales. La "libre négociation" que nous réclamons toujours se trouve dangereusement corsetée. Le gouvernement, par sa loi, exclut qui il veut du régime de négociation. Par exemple, les patrons de l'enseignement privé, la société de cartographie, etc. Il fixe le calendrier, crée des obligations nouvelles. Pourtant, il retarde les possibilités de libération des équipes syndicales de négociation. Pendant ce temps, les équipes des ministères et celles des employeurs du secteur public et para-public, travaillent déjà à plein temps aux frais de tous (donc aux nôtres). Elles se préparent!

LES CHOSES COMMENCEES

C'est commencé: les patrons et le gouvernement développent leurs thèmes majeurs de propagande pour faire croire que les travailleurs salariés de l'Etat sont trop bien payés; ils nuisent à l'économie. (Avez-vous vu les profits des entreprises dernièrement?) Bien plus, le salaire minimum à $3.27 l'heure, c'est trop...! La PME (petite et moyenne entreprise) ne suit plus... L'Etat nuit à l'entreprise privée... "Il faut sauver l'économie", c'est le Chanoine de Grand-Maison qui le dit.

Non seulement les salariés de l'Etat gagnent-ils trop, mais encore sont-ils trop bien protégés. Ils ont gagné une certaine sécurité d'emploi. Est-ce possible de croire que quelqu'un a le droit de gagner sa vie? Non! Pour les patrons, il "le doit", mais n'en a pas "le droit".

UN DETOURNEMENT

Il faut freiner les salaires, diminuer les coûts, couper les dépenses! Mais quels salaires? Quels coûts? Quelles dépenses?
• Les salaires des petits salariés: salaire minimum et employés de l'Etat. • Les coûts des services à la population: santé, école, transport en commun, personnes âgées, enfants, chômeurs, assistés sociaux, etc. • Les dépenses publiques: logements, garderies, parcs publics, actions collectives, régions sous-développées, etc., etc., etc.

Avec tout cet argent économisé à même les taxes et les impôts des citoyens, le gouvernement de Lévesque-Parizeau guidant la Trésorerie du Québec pourra ainsi être mieux à même de subventionner la petite et moyenne entreprise, la grosse entreprise, les écoles privées, les hôpitaux privés, les médecins privés, les polycliniques privées, les sous-contractants privés, etc.

Un peu moins de salaire, un peu plus de profit! C'est la loi... Et NOUS...?

LA QUESTION NATIONALE, AU COEUR DES DEBATS

Le congrès 1978 de la CSN conclut que pour nous, travailleurs syndiqués, la question nationale est très importante, mais doit s'envisager dans le sens de nos revendications: conditions de travail et salaires décents, poids politique accru des travailleurs, développement des pratiques collectives, enrichissement du développement culturel des masses populaires, ressources collectives au service de la majorité du peuple.

A cause des attaques de plus en plus violentes et orchestrées:
- **du patronat (chantages de Cadbury, Sun Life...)**
- **du gouvernement qui veut négocier à la télévision, qui s'apprête à traduire en salaire tous nos acquis (salaire global) pour mieux nous diviser et nous isoler de l'ensemble des autres travailleurs du public et du privé**

Avons-nous les moyens de nous disperser?

Il nous faut défendre une position unitaire des travailleurs.

Il nous faut le meilleur rapport de force possible.

Il nous faut un Front commun.

C'est en ce sens qu'au CCNSP*, tous se sont entendus pour dire que, sans Front commun, il n'y a pas de cartel possible. (par exemple, pas de cartel avec la FEC-CEQ si la CEQ n'opte pas pour le Front commun).

UN FRONT COMMUN CONSOLIDE PAR DES CARTELS, MAIS PAS DE CARTEL SANS FRONT COMMUN!

* CCNSP; comité de coordination des négociations du secteur public et para-public qui regroupe des délégués des quatre fédérations de la CSN impliquées dans les négociations du Front commun. (La Fédération des Affaires sociales, la Fédération des employés des services publics, la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec et la Fédération nationale des enseignants québécois)